



**VILLEVAUDE
BORDEAUX-MONTJAY**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le 14 avril 2008, le Conseil Municipal de la Commune de Villevaudé, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur André CHOPELIN, Maire sortant.

L'an deux mil huit, le 14 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Villevaudé, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur André CHOPELIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs : CHOPELIN, AMBEAU, BROQUET, DEN HOLLANDER, DIOT, FERAL, GAUFRIAU, GOURMELON, MARCEAUX, MUELLER, PEDA, TALATIZI, TASSEL

Etaient Présentes : Mesdames: RIEGERT, GODART, BIASON, DE LAERE, SCHMIT.

A donné pouvoir : Mme PINEZIC-FUND à Mme SCHMIT.

Secrétaire de séance : M. MUELLER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Point N°1 : Compte administratif année 2007 M49 – Assainissement **Affectation du Résultat**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle, conformément à la loi.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur AMBEAU Eric Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur CHOPELIN André, MAIRE, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

SECTION D'EXPLOITATION : Recettes : 78 775,39 €

Dépenses : 46 006,86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : Recettes : 24 730,36 €

Dépenses : 5 945,53 €

Résultat de l'exercice : D'exploitation 32 768,53 € excédent

Investissement 18 784,83 € excédent

REPORT 2006 : Investissement excédent : 232 276,36 €

Exploitation excédent : 102 799,66 €

Résultat global de clôture 2007 : Investissement excédent 251 061,19 €

Exploitation excédent 135 568,19 €

Restes à réaliser : NEANT

2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4/ le conseil municipal vu les résultats de l'exercice décide de ne rien affecter au compte 106, d'affecter au compte 002 section d'exploitation la somme de 135 568,19 €, et au 001 section d'investissement recettes la somme de 251 061,19 €

Point N°2 : Compte de gestion Assainissement - année 2007

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur CHOPELIN André, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitudes des comptes

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point N°3 : Budget 2008 M49 - Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture du budget unique 2008 tel qu'il a été établi.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget unique de l'assainissement 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 218 287,88 Euros

Section d'investissement : 282 883,44 Euros

Point N°4 : Vote des 4 taxes M14 - Commune

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition de 2008 des quatre taxes locales (N°1259 Mi) :

Taxes	Bases pré 2008 (€)	Taux (%)	Produit fiscal à taux constants pour 2008 (€)
TH	1 821 000	9.11	165 893
FB	1 683 000	15.62	262 885
FNB	51 700	47.70	24 661
TP	7 893 000	10.47	826 397
			<hr/>
			= 1 279 836

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux des quatre taxes comme suit :

TH 9.11%

FB 15.62%

FNB 47.70%

TP 10.47%, pour un produit attendu de 1 279 836 €.

Point N°5 : Détermination du Montant des subventions aux associations Budget de la commune M14 – année 2008

Voir document joint

Point N°6 : Budget 2008 M14 - Commune

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et de M. Alain Broquet, Adjoint au Maire en charge des finances et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget unique de la commune 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 2 599 147,95 Euros,

Section d'investissement : 1 993 626,12 Euros.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 438 367,95 € au compte R 002 ;

Affectation de l'excédent d'investissement de 557 762,12 € au compte R 1068.

Point N°7 : Syndicat Intercommunal de Téléalarme – Désignation des représentants du Conseil municipal

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner les représentants du Conseil municipal auprès du Syndicat Intercommunal de Téléalarme.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne comme représentants au Syndicat Intercommunal de téléalarme :

Titulaires :

- Alain BROQUET
- Catherine GODART

Suppléante :

- Patricia SCHMIT

Point N°8 : Syndicat Intercommunal de Téléalarme **retrait de la commune d'Aubepierre**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de donner un avis concernant le retrait de la commune d'Aubepierre du Syndicat Intercommunal de Téléalarme.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable quant au retrait de la commune d'Aubepierre du Syndicat Intercommunal de Téléalarme.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 15 .